COMMUNIQUE

Force Ouvrière et SNSPP/PATS s'interrogent !

Quel ne fut pas notre étonnement le 1er juillet, à l'occasion de la formation spécialisée n°3 au Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale, d'entendre les organisations FA, CFDT et la CGT demander d'une même voix l'application basique des 1607 heures du droit français sans se soucier un seul instant des conséquences.

Une telle démarche génèrerait une réorganisation dramatique des secours en France.

Le spectre de la suppression de certaines missions réalisées par les SP et la privatisation des missions n'effraye pas ces organisations (3 fois 8 heures voir pire, la suppression des gardes de 24 heures...).

Messieurs les élus, messieurs les Sapeurs-pompiers de France
Ouvrons les yeux !!!!

Réagissons et profitons de l'espace qui nous est offert pour proposer, innover et apporter des solutions pour l'ensemble de la profession.
La reconnaissance de la dangerosité et de la pénibilité, les conditions et la qualité de vie au travail et en service, comme l'indique le rapport Moreau (§2.3), doivent être pris en considération afin d'améliorer les conditions de fin de carrière des sapeurs-pompiers.

En outre, nous sommes interrogatifs quant à la position de la FA qui valide un amendement en CNSIS sur le report de la problématique des logements mais qui souhaite que ce dernier soit applicable uniquement aux sapeurs-pompiers de la région parisienne !!!

Les sapeurs-pompiers français seraient-ils donc différents d'une région à une autre??

Nous disons NON à la privatisation de certaines missions, et réaffirmons notre attachement au modèle de sécurité civile et à un véritable service public républicain, gage d'égalité de traitement entre tous les territoires et tous les citoyens de notre pays.